

L'HEBDO QUI CLIC



Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS
119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

11

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2013



Au sommaire du 09 janvier 2013 :

- | | |
|--|----------------|
| ➔ Action du 10 janvier / Info qui clic : | Page 2 |
| ➔ Négociations Syndicats-patronat sur le Droit du Travail / Tract CGT : | Pages 3 et 4 |
| ➔ Action du 24 janvier / Courrier de l'UL CGT du Havre aux syndicats : | Page 5 |
| ➔ Prud'hommes du Havre / Oui le père Noël existe ! : | Pages 6 et 7 |
| ➔ Un camion-citerne pour les Sahraouis / Souscription et appel au financement : | Pages 8 à 10 |
| ➔ Actualité sociale / Articles parus dans la presse : | Pages 11 et 12 |
| ➔ Solidarité Palestine / Communiqué commun Avenir Social et CGT : | Page 13 |
| ➔ Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 : | Page 14 |
| ➔ Les vœux du syndicat du GPMH : | Page 15 |
| ➔ L'hebdo pratic' : | Pages 16 à 18 |

L'info qui clic!



Les négociations sur l'emploi MEDEF/ORGANISATIONS SYNDICALES reprennent le 10 janvier !

La CGT a fait savoir qu'elle "s'opposerait à toute mesure qui renforcerait la précarité et la flexibilité dès la prochaine séance de négociation".

La CGT appelle à des actions devant tous les médéf de France.

L'Union des Syndicats CGT du Havre

vous appelle à un rassemblement

**JEUDI 10 JANVIER 2013 à 11h00
devant le siège du médéf du Havre
(115 rue Desramé, près de l'AFPI)**

Le Medef s'obstine à exiger plus de flexibilité Votre intervention est indispensable !

LES OBJECTIFS DE LA NÉGOCIATION FIXÉS PAR LE GOUVERNEMENT

- Lutter contre la précarité, sécuriser l'emploi;
- Améliorer les procédures de licenciement collectif et les dispositifs de chômage partiel;
- Mieux anticiper les évolutions de l'activité des entreprises et la gestion de l'emploi.

1 million de ruptures conventionnelles, soi-disant à l'amiable.

300 000 en 2012, plus 12% par rapport à 2011 sur la même période. 25% seulement sont à la demande du salarié.

Les employeurs multiplient les ruptures individuelles dans certaines entreprises pour éviter le plan de licenciement collectif et les obligations qui y sont liées.

Depuis trois mois des négociations sont ouvertes entre les organisations d'employeurs et les syndicats de salariés à la demande du gouvernement pour « sécuriser l'emploi ».

Au fil des semaines, le patronat avec le Medef à sa tête, s'est évertué à détourner ostensiblement le sens initial de la négociation en prétendant la transformer en une occasion pour flexibiliser davantage l'organisation du travail et précariser encore plus les salariés !

Après avoir touché 20 milliards d'aides publiques, le Medef en veut plus : **licencier plus vite, plus facilement, moins cher et sans contrôle.**

Les positions du Medef sont à ce point inacceptables que, pour l'instant, tous les syndicats les ont rejetées. La partie n'est cependant pas terminée, les négociations reprennent **les 10 et 11 janvier 2013.**

C'est une révolution dans le Code du Travail qui se prépare. La CGT vous

informe et vous alerte. Prenez connaissance de ce qui vous menace :

Le contrat de projet : nouveau contrat précaire

Il existe déjà une multitude de contrats de travail qui permettent une extrême souplesse pour les employeurs et qui provoquent une extrême précarité pour les salariés. (Temps partiel, CDD, contrats de chantier, saisonnier, intérimaire, aidé, intermittent, d'alternance, ... bientôt contrat de génération et contrat d'avenir.)

Le Medef innove encore avec le contrat de projet : Votre employeur pourrait vous employer demain en CDI de projet qui n'a de CDI que le nom puisque vous pourriez être licencié dès la fin de la tâche confiée. Cela pouvant se produire à tout moment et sans l'application des droits liés à un licenciement économique. Vous n'auriez aucune indication précise sur la fin de votre contrat. Comment construire votre avenir, obtenir un logement ou un crédit bancaire face à une telle incertitude ?

Élections dans les Très petites entreprises : SUCCÈS DE LA CGT

Élections dans les TPE : La CGT, avec 29,54%, est très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les entreprises de moins de 11 salariés (19,26% pour la CFDT, 15,25% pour FO). Scrutin où 465 756 électeurs et électrices se sont exprimés malgré tous les obstacles. La CGT remercie les salariés qui lui ont accordé leur confiance. Ils peuvent compter sur sa présence pour agir avec eux en faveur de nouvelles conquêtes sociales et de véritables lieux de négociations.

La mobilité... forcée

Votre employeur pourrait vous muter sur un autre site de travail situé à 50 km ou augmenter votre temps de trajet de 45 minutes avec comme conséquences une forte amplitude de votre journée et des frais de transport accrus. En cas de refus de votre part, direction la porte !

Le chantage à l'emploi, l'arme pour déréglementer

Déjà aujourd'hui, au nom de la compétitivité et sous prétexte de crise, la plupart des entreprises, quelle que soit leur situation financière, exercent le chantage à l'emploi (gel des salaires, augmentation des cadences et des amplitudes de travail, recours aux contrats précaires...) mais elles sont obligées de respecter les clauses de votre contrat de travail.

Demain, le Medef veut se débarrasser des clauses individuelles du contrat de travail : dès lors qu'un accord collectif serait passé dans l'entreprise pour soi disant « préserver l'emploi », tout salarié serait contraint d'accepter une baisse de son salaire, une modulation

du temps de travail, un changement d'affectation de son lieu de travail, une détérioration des conditions de travail...

Alors qu'aujourd'hui votre entreprise ne peut agir ainsi sans votre accord, demain en cas de refus vous seriez licencié pour motif économique mais sans reclassement et avec des indemnités minorées. Vous seriez en plus privé de votre droit de recours devant un juge !

Droit du travail : la Jungle contre l'État de droit !

...Et si on pouvait faire travailler gratuitement !

Aujourd'hui, vous avez 5 ans pour réclamer les salaires payés ou contester tout manquement de votre employeur. Le patronat veut ramener ce délai de prescription à 18 mois.

CE, CHSCT : des moyens d'intervention réduits

Aux yeux du Medef le comité d'entreprise et le CHSCT constituent une

entrave à la liberté de gestion des employeurs. Le Medef veut donc réduire leurs prérogatives.

Plus de chômeurs moins d'indemnités

Aujourd'hui, moins d'un salarié sur deux est indemnisé par l'allocation chômage, les femmes, les jeunes ayant peu travaillé sont les plus pénalisés.

C'est l'État, avec l'argent public, qui vient de plus en plus en aide aux chômeurs par l'attribution de diverses allocations : les entreprises licencient, la collectivité paie !

Le patronat veut bien revoir le mécanisme d'indemnisation des chômeurs...mais à coût constant. Autrement dit, ceux qui sont indemnisés devront accepter une diminution de leurs droits pour que d'autres en bénéficient.

Pour le patronat, c'est aux salariés de se débrouiller des conséquences de la crise !

Pour la CGT : C'est NON ! Face à l'urgence sociale, à la précarité galopante, à l'explosion du chômage ; il faut des garanties nouvelles pour les salariés, des emplois stables et bien rémunérés, des droits nouveaux d'interventions sur la stratégie des entreprises, un parcours professionnel attractif et sécurisé, une protection sociale de haut niveau.

LA MOBILISATION, ÇA CONTINUE EN 2013

Parlez-en ensemble dans les entreprises. Interpellez les employeurs. Mêlez-vous de cette négociation et des débats parlementaires à venir. C'est de votre vie au travail qu'il s'agit.

Le texte complet du projet patronal est disponible sur le site de la CGT : www.cgt.fr

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**



Le Havre, le 8 janvier 2013,

Chers camarades,

Suite de notre assemblée du 6 décembre des UL du Havre, Harfleur, Lillebonne/Gravenchon et Fécamp et des syndicats qui ont souhaité s'y associer.

Ce jour là, nous avons décidé d'une action interprofessionnelle le 24 janvier sur le tryptique Emploi/Salaires/Conditions de Travail, nous avons également acté une nouvelle réunion afin de faire le point sur la mobilisation et sur les moyens d'actions de communication afin de réussir cette journée.

Pour cela, nous vous proposons la date du 15 janvier à 9h30 à l'UL du Havre, en espérant que vous ayez débattu dans vos syndicats respectifs du bien fondé de cette journée et que nous pourrons la réussir.

Si parmi vous, certains ont déjà pris la décision d'un appel à l'action, merci de nous le faire savoir.

Jacques RICHER, Reynald KUBECKI, secrétaires généraux de l'UL du Havre.

OUI le Père Noel existe !

Un salarié ERDF de Montivilliers rétabli dans ses droits le 24 décembre 2012, et ERDF-GRDF sévèrement sanctionné par le Tribunal des Prudhommes du Havre.

De par leur refus quasi systématique de payer les indemnités repas à leurs techniciens en déplacement, ERDF et GRDF ont été 5 fois sanctionnés par le jugement en date de 24 décembre 2012 prononcé en premier ressort par le conseil des prudhommes du Havre dans la section Industrie.

D'une part, ERDF et GRDF ont été condamnés indemniser 318 indemnités de repas à un monteur électricien réseau à l'agence de Montivilliers sur la période 2007 à 2011 en raison de la non exécution d'un texte interne pers 793 assimilé en l'occurrence à une convention collective.

D'autre part, ERDF et GRDF ont été condamnés à 1000 euros au titre dommage et intérêts pour résistance abusive. En effet, ils ne pouvaient ignorer les condamnations préalables dont ils avaient déjà fait l'objet entre autres sur cette même agence de Montivilliers par la décision de la cour d'appel de Rouen dans son jugement du 13 septembre 2011 (ERDF-Delaroque); cette décision ayant été rendue préalablement à la saisine du Conseil des prud'hommes par le salarié. **Les juges ont donc estimés que cette attitude était constitutive d'un abus de position et d'une résistance abusive.**

Troisièmement, ERDF et GRDF ont été condamnés à verser la somme de 1 euro symbolique à l'Union Locale CGT du Havre conformément à l'article L 2132-3 du Code de Procédure Civile qui précise que "**les syndicats professionnels ont le droit d'agir en justice concernant des faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la corporation qu'ils représentent**"

Quatrièmement, ERDF ET GRDF ont été condamnés à rembourser aux demandeurs (le salarié et L'Union Locale CGT du Havre) la somme de 35 euros à chacun en remboursement du timbre fiscal exigé depuis la réforme DATI pour ouvrir une procédure aux prud'hommes **et toujours pas abrogée par le gouvernement Hollande.**

Cinquièmement, ERDF et GRDF sont condamnés aux dépens : la somme de 1000 euros pour le salarié et la somme se 500 euros pour l'Union locale CGT.

Au-delà de ce deuxième jugement qui condamne ERDF et GRDF, nul doute que le syndicat mines-énergie du Havre et de sa région va s'emparer rapidement de cette question afin de faire plier ERDF et GRDF, et ainsi leur imposer de rembourser aux très nombreux agents des agences du Havre, Montivilliers, Fécamp et Bolbec les indemnités qui leurs sont volées depuis des années par leur entreprise !!!

PAR CES MOTIFS

Le **CONSEIL DE PRUD'HOMMES Du HAVRE**, section **Industrie**, statuant publiquement, par jugement **CONTRADICTOIRE** et en **PREMIER RESSORT**,

Après en avoir délibéré conformément à la Loi,

Fixe en application de l'article R.1454-28 du Code du Travail la moyenne des trois derniers mois de salaires de **Monsieur [REDACTED]** à **2 462,57 EUROS (deux mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-sept centimes)**,

Condamne la Société **ERDF** et la Société **GRDF**, prises en leur établissement commun **URE NORMANDIE 8, rue Promenade du Fort à CAEN (14000)**, pris en la personne de son représentant légal à verser à **Monsieur [REDACTED]** les sommes suivantes :

- la somme de **6 516,27 EUROS bruts (Six mille cinq cent seize euros et vingt-sept centimes)** au titre de rappel de salaire sur la période 2007 à 2011,
- la somme de **1 000 EUROS (Mille euros)** au titre dommages et intérêts pour résistance abusive,
- la somme de **1 000 EUROS (Mille euros)** au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile
- la somme de **35 EUROS (trente-cinq euros)** au titre du remboursement du timbre fiscal,

Déboute Monsieur [REDACTED] de sa demande de congés payés sur rappel de salaires 2007 à 2011,

Condamne la Société **ERDF** et la Société **GRDF**, pris en leur établissement commun **URE NORMANDIE**, à verser à **L'union locale CGT Le Havre** les sommes suivantes :

- la somme de **1 EURO (Un euro)** au titre dommages et intérêts,
- la somme de **500 EUROS (Cinq cents euros)** au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile
- la somme de **35 EUROS (trente-cinq euros)** au titre du remboursement du timbre fiscal,

Déboute la société **ERDF** et la Société **GRDF**, pris en leur établissement commun **URE NORMANDIE**, du surplus de ses demandes,

Condamne la société **ERDF** et la Société **GRDF**, pris en leur établissement commun **URE NORMANDIE** aux entiers dépens,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit en ce qui concerne les salaires et accessoires de salaires conformément aux dispositions des articles R.1454-14 et R.1454-28 du code du travail,

Dit que lesdites sommes seront assorties des intérêts au taux légal à compter du présent jugement.

Ainsi rédigé par le Président

Ont signé à la minute

LE PRESIDENT

LE GREFFIER



Le Havre



Laguerra

Association

Un camion Citerne pour les SAHRAOIS
Délégation dans les campements de réfugiés sahraouis
22 février 2 mars 2013

Depuis près de 40 ans, le peuple sahraoui lutte pour sa décolonisation totale après le départ des Espagnols en 1975.

Après des combats qui les ont opposés, les Sahraouis (organisés en République Arabe Sahraouie Démocratique, RASD) et le Marocains ont signé en 1991 un cessez-le-feu qui prévoyait un référendum d'autodétermination sous contrôle de l'ONU.

Ce référendum a toujours été empêché par les gouvernements marocains successifs.

Depuis, la population sahraouie vit séparée, une première partie dans les territoires du Sahara Occidental occupés par le Maroc, l'autre dans des campements de réfugiés situés dans le désert algérien près de Tindouf. Les 2 parties vivent séparées de part et d'autre d'un mur infranchissable de 2700km de long gardé par l'armée marocaine.

La délégation organisée par l'association « Un Camion-Citerne pour les Sahraouis » se rendra du 22 février au 2 mars 2013 dans les campements de réfugiés pour rencontrer la population de Laguerra (le campement avec nous avons des relations d'amitié et d'où viennent les enfants que nous accueillons chaque été depuis 20 ans).

Les participants de la délégation souhaitent se rendre dans les campements

- *pour connaître les conditions de vie des réfugiés :
- *pour rencontrer les familles des enfants accueillis en été
- *pour apporter une aide matérielle aux réfugiés
- *pour ensuite témoigner à leur retour, faire connaître la situation et aider à faire appliquer le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination prévu par l'ONU.

*A l'occasion de son déplacement, la délégation apportera une aide matérielle. D'ores et déjà, le « Camion-Citerne » a collecté :

- *plus de 1000€ destinés à acheter sur place des matériels nécessaires en accord avec les autorités locales (lors d'un précédent voyage la somme collectée avait été utilisée pour acheter du thé, denrée rare et chère).
- *Du matériel scolaire (cahiers crayons stylos ciseaux etc....)
- *du matériel de couture (fil, laine, mercerie etc...) pour les coopératives de femmes

*Il s'agira également de rencontrer des organismes (la municipalité de Laguerra, syndicats, Union des Femmes Sahraouies, organisations de défense des droits de l'Homme, mouvements éducatifs etc...) pour connaître les attentes et les besoins afin de mieux coordonner l'aide politique et matérielle au retour de la délégation.

*2 membres de la délégation participeront au MARATHON organisé dans les campements pour l'anniversaire de la création de la RASD et soutenu par des mouvements sportifs italiens et espagnols

*Il est prévu qu'un membre de la délégation participe à la mise en place d'un groupe de travail pour la formation d'enseignants de français sahraouis.

Au retour, « le Camion-Citerne » et la délégation organiseront des rencontres pour témoigner du voyage.

Budget (janvier 2013)

Transports

Avion (Paris – Alger, Alger – Tindouf) Aet R
pris en charge par les délégués

11x600 6600€

Transport sur place (2 4x4)

pris en charge par « Camion-Citerne »

2 chauffeurs 2x40	80€
1 accompagnateur 80	80€
carburant	150€

Aller et Retour Paris aéroport x2

pris en charge par « Camion-Citerne »

carburant péage 350€

pris en charge ?

2 véhicules ?

chaque délégué a également à sa charge les dépenses sur place (10€ par jour pour l'hébergement et les repas) et les frais de visa algérien (80€ environ)

le « Camion-Citerne » a collecté

du matériel de couture et de mercerie (environ 25kg)

matériel scolaire (cahiers crayons stylos papier environ 20kg)

achat de dictionnaire arabe-français pour une école 100€

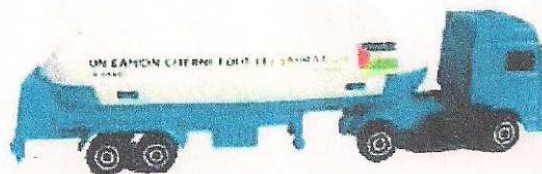
organisé une souscription (gain escompté 2000€) pour achats sur place

la souscription et la collecte sont à ce jour encore en cours

Au sein de cette délégation, 2 personnes représenteront l'UL du Havre. Reynald KUBECKI et Frank BOINET feront le marathon le 25 février du Sahara (<http://www.saharamarathon.org/>) et rencontreront des syndicalistes et des militants associatifs qui défendent la cause Sahraoui pour pouvoir témoigner à leur retour en France, de leurs conditions et de leur lutte.



Le Havre



Laguerra

Association

Un camion Citerne pour les SAHRAOIS

SOUSCRIPTION-SOUTIEN HUMANITAIRE

AUX REFUGIES DES CAMPEMENTS SAHRAOIS

Une délégation de l'Association havraise de soutien
 « *Un camion citerne pour les Sahraouis* »,
 se rend en février prochain dans le campement de Laguerra d'où viennent les enfants
 accueillis chaque été dans des familles de la région.

Au cours de leur visite ¹auprès des réfugiés Sahraouis, les participants ont à cœur
 d'apporter leur soutien sous diverses formes
**dont une aide financière qui servira à acheter sur place, (Tindouf) des denrées
 alimentaires manquantes et chères –
 en accord avec les Sahraouis.**

Pour exemple : sucre, thé, matériel scolaire, produits d'Hygiène

1 BILLET = 1,5€

4 billets = 5€

**L'intégralité des sommes collectées servira à l'achat de nourriture ou produits
 de première nécessité en accord avec les autorités municipales de Laguerra**

**LES BILLETS DONNENT DROIT À UN TIRAGE AU SORT
 QUI AURA LIEU LORS DE LA REUNION
 AU COURS DE LAQUELLE LA DELEGATION FERA LE BILAN DE SON DEPLACEMENT
 La date en sera précisée au retour de la délégation**

¹ Les participants prennent en charge personnellement les frais de leur déplacement et du séjour

Patronat et syndicats affirment leurs revendications avant la négociation sur l'emploi

Alors que l'importante négociation sur l'emploi devrait connaître un ultime round les 10 et 11 janvier, Laurent Berger (CFDT) a rappelé qu'une taxation des contrats courts était un élément essentiel pour sa confédération. Il est en revanche prêt à un compromis sur des accords réduisant le temps de travail et les rémunérations en échange du maintien de l'emploi, en cas de difficultés pour des entreprises. Pour sa part, Laurence Parisot (Medef) est prête à accepter l'idée des syndicats de rendre obligatoire une complémentaire santé pour l'ensemble des salariés... Mais s'oppose toujours à une taxation des CDD.

A l'approche de ce qui devrait être le dernier round de la négociation sur l'emploi, les 10 et 11 janvier, différents leaders syndicaux et patronaux se sont exprimés sur les ondes pour affirmer leurs revendications et montrer quels points, à leurs yeux, seront incontournables pour parvenir à la signature d'un accord sur lequel compte fermement le gouvernement dans le cadre de sa « bataille pour l'emploi ». Ainsi, le nouveau secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a estimé ce vendredi sur France Inter que la balle était « dans le camp du patronat », ajoutant que s'il « ne bouge pas », il n'y aura pas d'accord. « Il faut que la semaine prochaine, enfin, le patronat comprenne qu'on ne peut pas ne pas avoir de droits nouveaux pour les salariés », a-t-il affirmé.

Deux points incontournables pour la CFDT : taxation des CDD abusifs et généralisation des complémentaires santé

Selon lui, quatre sujets doivent être absolument sur la table : « la réduction des temps partiels subis, une complémentaire santé pour tous, des droits rechargeables à l'assurance chômage, et, enfin, une taxe pour limiter les contrats courts », principale pomme de discorde entre les syndicats. S'agissant des contrats courts, Laurent Berger a souhaité que l'on en

revienne à une stricte application du droit du travail français qui limite le recours aux CDD à des cas précis : remplacement de salariés absents, surcharge exceptionnelle de travail et les CDD d'usage dans certaines professions (saisonniers). Un droit qui n'est actuellement pas respecté. Les entreprises utilisant plutôt les CDD sur des postes qui pourraient être manifestement occupés par des CDI, de peur de rencontrer des complications en cas de licenciement. C'est pour éviter ces abus que Laurent Berger souhaite une taxation des contrats courts abusifs qui pourrait prendre la forme d'une sur-cotisation à l'assurance chômage. **En revanche, le leader de la CFDT s'est dit d'accord pour encadrer, en cas de difficultés ponctuelles pour des entreprises, des accords permettant de baisser le temps de travail et les rémunérations, en échange d'un maintien des effectifs, avec clause de retour à meilleure fortune.**

Le patronat toujours contre une taxation des contrats courts

Comme en écho, la présidente du Medef lui a répondu sur RMC et BFM-TV. « J'ai bon espoir qu'un accord sera signé », a-t-elle affirmé, tout en exprimant des doutes sur l'efficacité d'une éventuelle taxation sur les contrats courts. « Est-ce que ça augmentera le nombre de contrats à du-

rée indéterminée ? Je ne crois pas », a-t-elle déclaré, se demandant si l'instauration d'une telle taxe dans le secteur privé serait ensuite également suivie dans le secteur public. En fait, au sein de la délégation patronale, si le Medef est éventuellement symboliquement prêt à bouger sur cette idée de « taxation » des contrats courts, il n'en va pas du tout de même de la CGPME et de l'UPA (artisans employeurs) qui ne veulent absolument pas en entendre parler.

En revanche, Laurence Parisot s'est déclarée favorable « sur le principe » à la demande commune d'une « extension de la complémentaire santé » pour « faire en sorte que tous les salariés soient couverts par un accord collectif », précisant qu'il restait à fixer son « montant » et les « délais » de sa mise en œuvre... Reste aussi à trouver le moyen d'assurer la portabilité de cette mutuelle en cas de chômage pour assurer une certaine sécurité aux salariés licenciés. Le sujet est aussi sur la table.

La présidente du Medef a ajouté que sur les mesures en faveur du « chômage partiel, tout le monde est d'accord ». « En cas de difficulté sévère mais conjoncturelle dans une entreprise, il faut pouvoir envisager de baisser les salaires, de baisser la durée du travail avec évidemment en échange le maintien de tous les ef-

fectifs. Sur ce point, on pense pouvoir trouver un moyen d'entente »

avec les partenaires sociaux... Réponse en fin de semaine prochaine.

par Jean-Christophe Chanut (avec Afp)

Les liaisons dangereuses de la CFDT

Troublant télescopage de nominations de syndicalistes CFDT dans les allées du pouvoir... Dès lundi 7 janvier, François Chérèque, l'ex-secrétaire général du syndicat réformiste — qui a passé le témoin en novembre à Laurent Berger —, sera recasé dans l'une des nombreuses terres d'accueil que compte la République : l'Inspection générale des affaires sociales. Nommé jeudi dernier par le gouvernement au rang d'expert de l'Etat, il sera chargé d'évaluer les politiques sociales afin d'éclairer la décision publique. A 56 ans, il devrait également prendre à la mi-janvier la présidence de Terra Nova, fondation proche du PS. « Ce ne sera pas une annexe du PS », se défend-il.

Selon nos informations, ce même jour, le 7 janvier, c'est une autre figure de la CFDT qui rejoindra officiellement l'équipe gouvernementale. Lundi, l'ex-secrétaire nationale Laurence Laigo, un des anciens bras droit de Chérèque, va prendre son bureau de conseillère au cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement. « Ses fonctions ne sont pas encore complètement arrêtées », laisse-t-on entendre au 35 de la rue Saint-Dominique. Mi-décembre, elle avait an-

noncé à ses collègues syndicalistes son intention de quitter la confédération de Belleville, à la suite d'un désaccord sur ses fonctions dans la nouvelle organisation pilotée par Laurent Berger.

Des liens étroits ont été tissés en coulisses avec Hollande François Chérèque, l'ex-patron de la CFDT, va intégrer, lundi, l'Inspection générale des affaires sociales.

Deux « transferts » de poids qui, à coup sûr, vont alimenter les critiques sur une collusion apparente entre la CFDT et le gouvernement. Jamais, pourtant, la centrale n'a affiché sa préférence pour tel ou tel candidat. Au contraire, Chérèque avait même pesté publiquement lors de la campagne contre Bernard Thibault, qui avait rompu la sacro-sainte neutralité syndicale. Il n'empêche, des liens étroits avec François Hollande ont bien été tissés en coulisses depuis 2009 par Jacky Bontems, 61 ans, l'ancien bras droit de Nicole Notat puis de François Chérèque. Officiellement dégagé de tout mandat syndical, cet homme de réseau, adhérent

au PS depuis 1970, a fait campagne pour le candidat socialiste et mobilisé son carnet d'adresses, jouant les intermédiaires pour « vendre » la méthode Hollande auprès des partenaires sociaux. Et d'assurer aussi le rôle d'interlocuteur privilégié à la CFDT... Depuis septembre, Bontems est officiellement chargé de mission auprès de Matignon. Et dans quelques jours, il intégrera le Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

« Comment Laurent Berger va-t-il gérer ça ? Alors que les négociations sur la réforme du marché du travail ne sont pas bouclées, ça ne tombe pas au meilleur moment », s'inquiètent certains. « Ni soutien d'un gouvernement ni opposant politique », jurait dès son arrivée le successeur de François Chérèque, forcément fragilisé par ces nominations. Car en 1981, la lune de miel avec François Mitterrand avait coûté très cher à la CFDT. Cinq cadres du syndicat avaient alors rejoint les cabinets ministériels, entraînant une véritable hémorragie d'adhérents : entre 12 et 15 % d'encartés en moins par an durant plusieurs années. ■

par Catherine Gasté



Au CCN

Cher(e)s camarades

Une nouvelle fois la bande de Gaza et sa population ont été victimes d'un engrenage de la violence qui a touché pour l'essentiel les civils dont les femmes et les enfants.

En une semaine, du 14 au 22 novembre 2012, les raids israéliens et les tirs de roquettes du Hamas ont fait près de 300 morts et de nombreux blessés du côté palestinien et 5 victimes israéliennes.

La CGT a fermement condamné cette reprise des hostilités qui a frappé la région, d'autant plus regrettable qu'elle s'inscrivait quelques jours avant le vote porteur d'espoir de l'Assemblée générale de l'ONU qui reconnaissait, enfin, à la Palestine, le statut de membre observateur.

Depuis plus de cinq ans, la population de Gaza subit un blocus terrestre, aérien et maritime insoutenable qui augmente le chômage, la pauvreté, la misère et annihile toute perspective d'avenir pour la jeunesse palestinienne.

La CGT et *L'Avenir social*, son Association de solidarité en lien avec la PGFTU, notre partenaire syndical en Palestine ont décidé de lancer un appel financier à la solidarité.

L'objectif précis de celle-ci sera déterminé avec la PGFTU dans les prochaines semaines au regard des réalités à Gaza et en Palestine.

Souhaitant pouvoir compter sur votre esprit de solidarité.

Bien fraternellement

Bernard Thibault
Secrétaire général de la CGT

Agnès Naton
Présidente de l'Avenir Social

Vos dons et vos collectes sont à adresser à l'Avenir social 263 Rue de Paris
Case 419 93154 Montreuil Cedex en précisant "Solidarité Palestine"

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale /
Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1^{ère} semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation
Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2^{ème} semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013

Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février

Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

SYNDICAT GENERAL
Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance
Du Port du Havre
www.cgt-gpmh.com

Le 7 janvier 2013

2,8 *Milliards de personnes soit la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de deux dollars par jour*

10,3 % *de la population française est au chômage soit près de 3,2 millions de personnes sans emplois et 5 Millions inscrites à Pole Emploi.*

1 *Enfant sur 5 n'a pas accès à l'éducation primaire*

293 *Millions de repas distribués en France.*

Ne pas fermer les yeux au regard de ces chiffres et faire face quotidiennement à la réalité, nous permet de nous structurer pour pouvoir œuvrer ensemble à la transformation équitable de notre société.

Au plan local, l'application d'un accord individuel ou collectif, la sauvegarde de nos emplois et acquis sociaux, les luttes pour de nouveaux avantages, la défense des intérêts de chacun, passent obligatoirement par le regroupement unitaire au sein d'une organisation syndicale ultra représentative et respectée, c'est fondamental pour nous et pour le bien des générations actuelles et futures....

MEILLEURS VŒUX de luttes sociales pour 2013

IL NOUS APPARTIENT D'ESSAYER DE CHANGER LES CHOSES.....

Le secrétaire général



L.DELAPORTE

« Surtout, soyez toujours capables de ressentir au plus profond de votre coeur n'importe quelle injustice commise contre n'importe qui, où que ce soit dans le monde. C'est la plus belle qualité d'un révolutionnaire. »

Che Guevara

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

MARDI 15 JANVIER 2013

Jacques DEFORTESCU

Secrétaire de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime,
ancien Secrétaire Général de la CGT au Havre

Richard ZELEK

Ancien Secrétaire du CE des TLH, ancien secrétaire du syndicat CGT de SIDEL

Le fil rouge

Histoire de l'entreprise Tréfileries et Laminoirs du Havre et de ses salariés

Du boulevard Sadi-Carnot au boulevard Jules-Durand.

La revue trimestrielle de l'Institut d'Histoire Sociale de Seine-Maritime présente depuis 1997 des articles sur tous les aspects passés de l'histoire sociale, des grandes périodes historiques jusqu'à la période contemporaine, dans tous les secteurs professionnels du département.

Dans le numéro 45 du Fil rouge paru en octobre 2012, un grand dossier était consacré aux Tréfileries et Laminoirs du Havre, à l'usine et à ses salariés, après un minutieux travail de recherche.



Rencontre à 18h au Café de la GALERNE

Un florilège de liens sur les gaz toxiques dans les conteneurs...

<http://www.reponseatout.com/pratique/sante-bien-etre/20-des-conteneurs-maritimes-sont-hautement-toxiques-a109038>

<http://www.presseurop.eu/fr/content/news-brief/3226381-des-conteneurs-toxiques-dans-les-ports-europeens>

http://www.76actu.fr/gaz-toxiques-dans-des-conteneurs-au-havre-explications_19491/

<http://haute-normandie.france3.fr/2013/01/03/au-havre-la-cgt-veut-lancer-une-campagne-de-sensibilisation-sur-la-toxicite-dans-les-conteneurs-173935.html>

http://www.francetvinfo.fr/conteneurs-maritimes-toxiques-pourquoi-les-syndicats-s-inquietent_196977.html

<http://www.usinenouvelle.com/article/la-cgt-veut-sensibiliser-les-pouvoirs-publics-a-la-toxicite-des-conteneurs.N188856>

<http://www.bfmtv.com/planete/20pour-cent-chargements-maritimes-seraient-empoisonnes-416114.html>

<http://www.tendanceouest.com/region/depeche-46808-toxicite-dans-les-conteneursla-cgt-va-lancer-une-campagne-de-sensibilisation.html>



SOLIDARITE



Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :
« L'Avenir social – Solidarité Palestine »
263 rue de Paris – case 419
93514 Montreuil Cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur

Décembre 2012

LE NUMÉRO 1 DES GUIDES FISCAUX et son barème fiscal complet

Le +
www.vo-impots.com
avec son guide des frais réels

VO IMPÔTS 2013
N°1
N°1000 SÉRIE SPECIAL IMPÔTS - JANVIER 2013 - 6,90€

Déclaration 2013 des revenus
Ne payez pas 1€ de trop!

Le +
www.vo-impots.com
• Guide des frais réels
• Coordonnées utiles
• Actualisation de dernière minute
• Actualisation de calcul
• Carte d'accès au site **VO** dans ce magazine

Nouveauté
• Qui paye ?
• Tout ce que le barème ne dit pas

6€ au lieu de 6,90€

Parution le 28 janvier 2013

PASSEZ VOS COMMANDES A L'UL AUPRES DE LYDIA



LOCATIONS - VACANCES FRANCE



Convention UL du Havre / TLC Vacances :
Faire de TLC Vacances l'outil des
Organisations Syndicales et des élus
des Comités d'Entreprise



www.tlcvacances.fr
02.35.21.69.63